Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB	Tel : 06.16.80.20.19
Aéronef (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**REFUGES TOUROND CHABOURNEOU**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29/04/2022	Les Gondouins	Refuge Tourond	5		1	Approvisionnement Refuge (Hors coeur mais pour information)
	Gioberney	Refuge Chabourneou	2		2	Approvisionnement Refuge (Ouverture)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **219 / 2022**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **25/04 / 2022**

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins